

Fiche de données de sécurité

Révisé le : 16.09.2021

**R290 -
Propane**

Page 1 de 9

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

R290 - Propane
Nom de la substance : Propan
e 74-98-
N° CAS : 6
N° CE : 200-827-9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Utilisations industrielles : Utilisations de substances telles qu'elles ou dans des préparations sur des sites industriels Industriels et professionnels . Effectuer une évaluation des risques avant l'utilisation . Utilisation dans les boissons. Uniquement pour les produits conformes aux directives alimentaires 95/2/EC et 2008/84/EC et étiquetés comme additifs alimentaires autorisés. Réfrigérant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : AGATEX Feinchemie GmbH
Rue : Aichham 11
Lieu : A-4650 Lambach/Edt
Téléphone : +43 7245 32 3 41 0 Télécopieur : +43 7245 32 3 41 8
Courrier électronique : labor@agatex.at
Internet : Domaine www.agatex.at
d'information : +43 7245 32341 44

1.4. numéro d'urgence :

112
Centre d'information sur les intoxications de Vienne : +43 1 406 4343
Centre antipoison de Munich : +49 89 19 240

SECTION 2 : Dangers potentiels

2.1. Classification de la substance ou du

mélange Règlement (CE) no 1272/2008

Catégories de danger :
Gaz inflammables : Inflammable.
Gaz 1A Gaz sous pression : Gaz
liquéfié Mentions de danger :
Gaz extrêmement inflammable.
Contient du gaz sous pression ; peut exploser s'il est chauffé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) no 1272/2008

Mot de signalisation : Danger

pictogrammes :



Mentions de danger

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H280 Contient du gaz sous pression ; peut exploser s'il est chauffé.

Consignes de sécurité

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Fiche de données de
sécurité**

Révisé le : 16.09.2021

**R290 -
Propane**

Page 2 de 9

P233	Tenir le récipient hermétiquement fermé.
P240	Mettre à la terre le récipient et l'installation à remplir.
P241	Utiliser un équipement électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P242	Utiliser des outils produisant peu d'étincelles.
P243	Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques .
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/des oreilles.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver la peau à l'eau ou prendre une douche.
P370+P378	En cas d'incendie : utiliser du sable, de la poudre d'extinction ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction. P403+P235 Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de recyclage ou d'élimination approprié.

2.3. Autres dangers

Aucune information n'est disponible.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants**3.1. Tissus****Caractérisation chimique**

PROPANE

Formule brute : C₃H₈

Masse molaire : 44,09

SECTION 4 : Mesures de premiers secours**Description des premiers secours Après inhalation**

Éloigner la victime de la zone dangereuse et l'allonger . Faire respirer de l'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment à l'eau. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau . En cas de gelures, rincer abondamment à l'eau. Ne pas retirer les vêtements.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement, avec précaution et abondamment, avec une douche oculaire ou avec de l'eau . En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en écartant les paupières et consulter un ophtalmologue .

Après ingestion

Rincer immédiatement la bouche et boire 1 verre d'eau. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir.

4.1. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

difficultés respiratoires ; gelures ; perte de connaissance

4.2. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Traitement symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction****appropriés**

Eau pulvérisée, dioxyde de carbone (CO₂), mousse, poudre d'extinction. Poudre d'extinction ; brouillard d'eau ; eau pulvérisée ; mousse

Moyens d'extinction inappropriésJet d'eau à grand débit ; dioxyde de carbone (CO₂)

Fiche de données de sécurité

Révisé le : 16.09.2021

**R290 -
Propane**

Page 3 de 9

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeur extrêmement inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Peut être libéré en cas d'incendie : Oxydes de carbone;Inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. L'échauffement entraîne une augmentation de la pression et un risque d'éclatement. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se propagent au-dessus du sol. Les vapeurs ou les gaz peuvent se propager sur de grandes distances jusqu'à la source d'inflammation et s'enflammer à nouveau.

5.3. Indications pour la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie : Porter un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant . Utiliser un appareil respiratoire approprié . Refroidir les récipients en danger avec de l'eau pulvérisée depuis une position protégée . Ne pas déverser l'eau d'extinction chargée de substances nocives dans les égouts.

Remarques supplémentaires

Utiliser de l'eau pulvérisée pour protéger les personnes et refroidir les récipients dans la zone de danger . Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Éliminer toutes les sources d'inflammation.

Personnel non formé aux urgences

Assurer une ventilation adéquate ; Mettre les personnes en sécurité. Aérer la zone, en particulier les endroits bas ou confinés où des vapeurs lourdes peuvent s'accumuler ; Manipulation sûre : voir section 7

Forces d'intervention

Équipement de protection individuelle : voir section 8

6.2. Mesures de protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans l'environnement sans contrôle. Danger d'explosion. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards avec de l'eau pulvérisée.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, kieselguhr, liant acide, liant universel). Le Traiter le matériau absorbé conformément à la section Élimination . Traiter le produit absorbé conformément à la section Élimination .

6.4. Référence à d'autres sections

Manipulation sûre : voir section 7 Protection individuelle : voir section 8

Élimination : voir section 13 Manipulation sûre : voir section 7 ; Équipement de protection individuelle : voir section 8 ; Élimination : voir section 13

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Indications

pour une manipulation sans danger

Empêcher l'eau de pénétrer dans le réservoir de gaz . Empêcher le reflux dans le réservoir de gaz. Uniquement utiliser un équipement adapté à ce produit, à la pression et à la température prévues. En cas de doute, consulter le fournisseur de gaz. Contrôler régulièrement l'étanchéité de l'installation.

Respecter les consignes d'utilisation du fournisseur de gaz. La substance doit être manipulée conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité. Rincer le système de gaz avec un gaz inerte sec (par exemple de l'azote ou de l'hélium) avant d'injecter le gaz et lorsque le système a été mis hors service. Ne pas fumer lors de la manipulation du produit. Seules les personnes expérimentées et dûment formées doivent manipuler les gaz comprimés. Protéger les récipients contre les dommages mécaniques ; ne pas les tirer, les faire rouler, les pousser ou les laisser tomber. Ne jamais utiliser de flamme ou d'appareil de chauffage électrique pour augmenter la pression dans le récipient.

Fiche de données de sécurité

Révisé le : 16.09.2021

**R290 -
Propane**

Page 4 de 9

L'étiquette du produit sert à identifier le contenu du conteneur et ne doit pas être enlevée ou rendue méconnaissable. Pour le transport de récipients, même sur de courtes distances, toujours utiliser un équipement approprié, comme par exemple un chariot pour bouteilles, un chariot élévateur, une grue, etc. Si le récipient est une bouteille de gaz, ne pas retirer le capuchon de protection de la valve avant que la bouteille ne soit bien fixée contre un mur ou une table de laboratoire ou sur un support de bouteilles et prête à être utilisée. S'assurer que l'ensemble du système de gaz a été (est) testé pour les fuites avant l'utilisation (et régulièrement par la suite). Si l'utilisateur constate une quelconque difficulté d'utilisation de la (des) valve(s) du récipient, interrompre l'utilisation et prendre contact avec le fournisseur. Fermer la vanne du récipient après chaque utilisation et après l'avoir vidée, même si elle est toujours connectée. Ne jamais essayer de réparer les vannes ou les dispositifs de décompression de sécurité du réservoir. Tout dommage à ces dispositifs doit être immédiatement signalé au fournisseur. Remettez les bouchons de sortie ou -Remettez en place le bouchon et le capuchon de protection de la vanne dès que le réservoir est déconnecté de l'installation. Maintenir l'orifice de la vanne du réservoir propre et exempt de toute contamination, en particulier d'huile et d'eau. Ne jamais essayer de transvaser le gaz d'un récipient à un autre. Empêcher toute réaspiration d'eau, d'acide ou d'alcali.

Remarques sur la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences relatives aux locaux de stockage et aux conteneurs

Tenir le récipient hermétiquement fermé. Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Empêcher les bouteilles de tomber. Stocker les récipients à moins de 50°C dans un endroit bien ventilé. Respecter toutes les réglementations et exigences locales relatives au stockage des récipients. Ne pas stocker les récipients dans des conditions qui accélèrent la corrosion. Si le récipient est une bouteille de gaz, il doit être stocké en position verticale et être protégé contre les chutes. Les bouteilles stockées devraient être régulièrement contrôlées pour s'assurer qu'elles ne fuient pas et que les conditions de stockage sont correctes. Une bague de protection de la valve devrait être présente ou le capuchon de protection de la valve devrait être installé. Les récipients devraient être stockés dans un endroit sans risque d'incendie et éloignés des sources de chaleur et d'inflammation. Tenir à l'écart des matières inflammables.

Consignes de stockage en commun

Ne pas stocker avec : Agents oxydants. Matières dangereuses pyrophoriques ou auto-échauffantes.

7.3. Utilisations finales spécifiques

Utilisations industrielles : Utilisations de substances telles qu'elles ou dans des préparations sur des sites industriels Industriels et professionnels. Effectuer une évaluation des risques avant l'utilisation. Utilisation dans les boissons. Uniquement pour les produits conformes aux directives alimentaires 95/2/EC et 2008/84/EC et étiquetés comme additifs alimentaires autorisés. Réfrigérant

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres à surveiller

Valeurs limites d'exposition aux agents (MAK/TRK, GKV 2018)

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³ de gaz	F/m³	Catégorie	Origine
74-98-6	Propane (règle 290)	1000	1800		Tmw (8 h)	MAK
		2000	3600		Valeur instantanée	MAK

8.2. Contrôle de l'exposition Dispositifs de contrôle

technique appropriés

Veiller à une aération suffisante, en particulier dans les espaces fermés.

Mesures de protection et d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Sur le lieu de travail

Fiche de données de sécurité

Révisé le : 16.09.2021

**R290 -
Propane**

Page 5 de 9

ne pas manger, boire, fumer, renifler

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes à coques fermant complètement pour les produits chimiques. Porter une protection oculaire conforme à la norme EN 166 ou ANSI Z87.1. Porter en outre un écran facial si un contact facial avec ce matériau est possible par éclaboussure, pulvérisation ou matériau en suspension dans l'air.

Protection des mains

Lors de la manipulation d'agents chimiques, seuls des gants de protection chimique portant le marquage CE et un numéro de contrôle à quatre chiffres peuvent être portés. Le modèle de gants de protection contre les produits chimiques doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses présentes sur le lieu de travail. Il est recommandé de vérifier la résistance aux produits chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spéciales auprès du fabricant de gants. Matériau : gants en cuir. L'adéquation spécifique au poste de travail doit être clarifiée avec le fabricant de gants de protection. Matériau : Gants résistants à l'encre. Gants de protection conformes à la norme EN 374 ou aux directives US OSHA. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques qualitatives et varie d'un fabricant à l'autre. Veuillez noter les informations fournies par le fournisseur de gants concernant la perméabilité et le temps de rupture. Prenez également en compte les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupure, l'abrasion et le temps de contact.

Protection du corps

Porter des vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. Si les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il faut porter une protection respiratoire.

Type de filtre : AX

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État de la matière :	gaz liquéfié
couleur :	incolore
l'odeur	inodore
Valeur du pH :	non déterminé

Changements d'état

Point de fusion :	-187,6 °C
le point d'ébullition ou le début de l'ébullition et la plage d'ébullition :	-42,1 °C
Point d'éclair :	-104 °C

Inflammabilité

Solide/liquide :	non applicable
gaz :	non applicable

Risques d'explosion

Le produit n'est pas : Explosif.

Limite inférieure d'explosivité :	1,7
Limite supérieure d'explosivité :	12,5

Température d'auto-inflammation

solide :	non applicable
Gaz : température de	472 °C
décomposition :	650 °C

Propriétés favorisant l'incendie	9532,5 hPa
----------------------------------	------------

**Fiche de données de
sécurité**

Révisé le : 16.09.2021

**R290 -
Propane**

Page 6 de 9

Solubilité dans l'eau :
(à 20 °C)

75 g/L

Solubilité dans d'autres solvants
non déterminé

Coefficient de partage n-
octanol/eau :

non déterminé

Densité de vapeur relative :

non déterminé

Vitesse d'évaporation :

non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en matières solides :

non déterminé

Température critique : 96,7°C

SECTION 10 : Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Liquide et vapeur extrêmement inflammables. Aucune réaction dangereuse ne se produit si le produit est manipulé et stocké conformément aux instructions.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans les conditions de stockage, d'utilisation et de température recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Lors de l'utilisation, formation possible de mélanges vapeur-air explosifs/facilement inflammables.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart des sources de chaleur (par ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes nues. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de tout autre type de source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matériaux incompatibles

Comburant ; Air humide

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger au sens du règlement (CE) no 1272/2008****SECTION 12 : Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas : écotoxique

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.7 Autres effets nocifs

Aucune information n'est disponible.

**Fiche de données de
sécurité**

Révisé le : 16.09.2021

**R290 -
Propane**

Page 7 de 9

Plus d'informations

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux. Ne pas laisser pénétrer dans le sous-sol/la terre.

SECTION 13 : Instructions pour l'élimination des déchets**13.1 Procédures de traitement des déchets****Recommandations pour l'élimination**

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux. Ne pas laisser pénétrer dans le sous-sol/la terre.

Élimination conformément aux prescriptions administratives .

Code de déchet - produit non utilisé

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LE RÉPERTOIRE ; gaz en
Récipients sous pression et produits chimiques usagés ; gaz contenant des substances
dangereuses dans des récipients sous pression (y compris les halons) ; déchets dangereux

Élimination des emballages non nettoyés et produits de nettoyage recommandés

Les emballages non contaminés et vides peuvent être recyclés. Les emballages contaminés doivent être
traités de la même manière que la substance.

SECTION 14 : Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. numéro ONU :	ONU 1978
14.2. conforme à la réglementation	PROPAN
Nom d'expédition des Nations unies :	
14.3. classes de danger pour le transport :	2
14.4. groupe d'emballage :	-
Étiquette de danger :	2.1
Code de classification :	2F
Dispositions spéciales :	392 657 662 674
Quantité limitée (LQ) :	0
Quantité exemptée :	E0
Catégorie de transport :	2
Numéro de danger :	23
Code de restriction du tunnel :	B/D

Transport par voie navigable (ADN)

14.1. numéro ONU :	ONU 1978
14.2. conforme à la réglementation	Propane
Nom d'expédition des Nations unies :	
14.3. classes de danger pour le transport :	2.1
Étiquette de danger :	2.1
Code de classification :	2.1

Transport maritime (IMDG)

14.1. numéro ONU :	ONU 1978
14.2. conforme à la réglementation	Propane
Nom d'expédition des Nations unies :	
14.3. classes de danger pour le transport :	2.1
Étiquette de danger :	2.1
EmS :	F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro d'identification UN :	UN 1978
---	---------

**Fiche de données de
sécurité**

Révisé le : 16.09.2021

**R290 -
Propane**

Page 8 de 9

**14.2. Désignation
d'expédition ONU**

Propane

conforme :

2.1

14.4. groupe d'emballage :

les étiquettes de danger :

2.1

Déclencheur de danger :

SECTION 14 : Informations sur le transport

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention : gaz inflammables.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

SECTION 15 : Législation**15.1. Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la
substance ou au mélange****Réglementation européenne**

Restrictions d'utilisation (REACH, annexe XVII) : Entrée 3

Informations relatives à la directive
sur les COV 2004/42/CE : 100 % (500 g/l)Informations relatives à la directive
SEVESO III 2012/18/UE : P5a LIQUIDES INFLAMMABLES**Réglementation nationale**

Limitation de l'emploi :

Respecter les restrictions d'emploi conformément à la loi sur la protection des
jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de danger pour l'eau (D) :

- non polluant pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité
chimique**

**Fiche de données de
sécurité**

Révisé le : 16.09.2021

**R290 -
Propane**

Page 9 de 9

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

SECTION 16 : Autres informations**Abréviations et acronymes**

CLP : Classification, étiquetage et emballage

REACH : Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals (enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques)

SGH : Système général harmonisé de classification, d'étiquetage et d'emballage des

produits chimiques UN : Nations unies

CAS : Chemical Abstracts Service

DNEL : Derived No Effect Level

DMEL : Derived Minimal Effect Level

PNEC : Concentration prévisible sans effet

ATE : Acute toxicity estimate

LC50 : Concentration létale, 50%

LD50 : Dose létale, 50%

LL50 : charge létale, 50%

EL50 : charge d'effet, 50%

EC50 : Concentration effective 50%

ErC50 : Concentration effective 50%, taux de

croissance NOEC : Concentration sans effet

observé

BCF : facteur de bioconcentration

PBT : persistant, bioaccumulatif, toxique

vPvB : très persistant, très bioaccumulatif

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID : Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses EmS : Emergency

Schedules

MFAG : Guide des premiers secours médicaux

IATA : Association internationale du transport

aérien ICAO : Organisation de l'aviation civile

internationale

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine en

provenance des navires IBC : Intermediate Bulk Container (conteneur intermédiaire)

UVCB : Composés inconnus ou variables, produits de réaction complexes et matériaux

biologiques COV : Composés organiques volatils

SVHC : Substance de Très Haute Concernation

Pour les abréviations et les acronymes, voir le répertoire sous <http://abk.esdscom.eu>**Texte des phrases H et EUH (numéro et texte intégral)**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H224 Liquide et vapeur extrêmement inflammables.

H280 Contient du gaz sous pression ; peut exploser s'il est chauffé.

Plus de détails

Les informations fournies sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés des produits et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les lois et dispositions existantes doivent être respectées par le destinataire de nos produits sous sa propre responsabilité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**32450060 HUILE ESSENTIELLE DE DAPHNÉ PZ46M**

1. Identification de la substance/préparation et de l'entreprise/sous-traitance

Nom du produit	32450060 HUILE ESSENTIELLE DE DAPHNÉ PZ46M	Fabricant	: IDEMITSUKOSAN CO, LTD. 3 - 1 - 1 M A R U N O U C H I CHIYODA-KU TOKYO JAPAN TÉLÉPHONE : +81-3-3213-3143
Numéro de téléphone d'urgence	: +81-3-3213-3143	Fournisseur	:
Usages des matériaux	: Non disponible.		

2. Composition / information sur les ingrédients

Substance/Préparation : Préparation

À la connaissance du fournisseur, ce produit ne contient aucune substance dangereuse dans les quantités requises pour la déclaration dans cette section, conformément aux réglementations de l'UE ou aux réglementations nationales.

3. Identification des risques

La substance n'est pas classée comme dangereuse selon la directive 67/548/CEE et ses amendements.

Contact avec la peau : Irritation du produit en cas de contact avec la peau : Non disponible. Sensitization of the product : Non disponible.

Conditions aggravantes L'exposition répétée ou prolongée n'est pas connue pour aggraver les conditions médicales.

4. Mesures de première urgence

<u>Mesures de premiers secours</u>	Si inhalé, évacuer à l'air frais. Si elle ne respire pas, lui donner une respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Obtenir une attention médicale.
<u>Inhalation</u>	Ne pas provoquer de vomissements, sauf si le personnel médical le demande. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne non consciente. Si de grandes quantités de ce produit sont avalées, appeler immédiatement un médecin. Défaire les vêtements serrés tels qu'un col, une cravate, une ceinture ou une bande de taille.
<u>Ingestion</u>	
<u>Contact avec la peau</u>	En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec une grande quantité d'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer soigneusement les chaussures avant de les réutiliser. Obtenir une attention médicale.
<u>peau Contact avec les yeux</u>	Vérifier et enlever les lentilles de contact. En cas de contact, rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir une attention médicale.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

<u>Extinguishing Media</u>	
<u>Suitable</u>	SMALL FIRE : Use DRY chemical powder. LARGE FIRE : Utiliser de l'eau en spray, du brouillard ou de la mousse. Ne pas utiliser de jet d'eau.
<u>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie Protection des sapeurs-pompiers</u>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARI) et un gilet pare-balles. Assurez-vous d'utiliser un respirateur approuvé/certifié ou équivalent.

6. Mesures de relâchement accidentel

<u>Précautions personnelles</u>	Lunettes de protection : Splash goggles. Combinaison intégrale. Bottes de ski. Gants de protection. Les vêtements de protection suggérés peuvent ne pas être suffisants ; consulter un spécialiste AVANT de manipuler ce produit.
<u>Précautions environnementales et méthodes de nettoyage</u>	Absorber avec un matériau inerte et jeter le produit répandu dans une poubelle appropriée.

Note : Voir section 8 pour l'équipement de protection individuelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Manipulation et stockage

Manutention	Tenir à l'écart de la chaleur. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Les récipients vides présentent un risque d'incendie, évaporez les résidus sous une hotte à fumée. Mettre à terre tout équipement contenant du matériel. Ne pas respirer de gaz/fumées/vapeurs/pulvérisations.
Stockage	Conserver le conteneur bien fermé. Conserver le conteneur dans un endroit frais et bien ventilé.
<u>Matériaux d'emballage</u>	
Utilisation recommandée	Use original container.

8. Contrôles de l'exposition/protection du personnel

Mesures d'ingénierie	Fournir une ventilation par aspiration ou d'autres contrôles d'ingénierie pour maintenir les concentrations de vapeurs dans l'air en dessous de leurs limites d'exposition professionnelle respectives. Veiller à ce que les stations de lavage oculaire et les douches de sécurité soient situées à proximité du poste de travail.
Mesures d'hygiène Limites d'exposition professionnelle	: Laver les mains après avoir manipulé des composants et avant de manger, de fumer, d'utiliser un lavabo, et à la fin de la journée. : Not available.
<u>Équipements de protection individuelle</u> Peau et corps	: Lab coat.
Mains	: Gants imperturbables.
Eyes	: lunettes de sécurité.

9. Propriétés physiques et chimiques

Couleur de l'état physique	: Liquid. : Jaune. (Light.)
Odor	: Characteristic.
pH	: Non applicable.
Melting Point	:
Flash point	: Coupe ouverte : 218°C (424.4°F)(Cleveland..)
Propriétés explosives	: Risques d'explosion du produit en présence d'un impact mécanique : Non disponible. Risques d'explosion du produit en présence d'une décharge statique : Non disponible.
Propriétés d'oxydation	: Non disponible.
Densité	: 1 g/cm ³ (15°C / 59°F)
Solubilité	Insoluble dans l'eau froide.
Viscosité	Cinétique : 9.99 cSt (@100°C) Cinétique (40C) : 44.8 cSt

10. stabilité et réactivité

Stabilité	Le produit est stable.
------------------	------------------------

11. informations toxicologiques

<u>Effets locaux</u>	
Toxicité chronique	: L'exposition répétée ou prolongée n'est pas connue pour aggraver les conditions médicales.

12. informations écologiques

13. considérations relatives à l'élimination

Methods of disposal ; Waste of residues ; Contaminated packaging	: Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales en matière de contrôle de l'environnement.
Classification des déchets	: Non applicable.
Catalogue européen des déchets (EWC)	Non disponible.
Hazardous Waste	: A la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la directive européenne 91/689/EC.

14. information sur le transport

Réglementation du transport international

Informations réglementaires	Numéro UN	Proper shipping name	Classe	Groupe d'emballage	Label	Informations complémentaires
Classe ADR/RID	Non réglementé.	Non disponible.	Non disponible.			-
ADN Class	Non réglementé.	Non disponible.	Non disponible.			-
Classe IMDG	Non réglementé.	Non disponible.	Non disponible.			-
IATA-DGR Classe	Non réglementé.	Non disponible.	Non disponible.			-

15. informations réglementaires

Réglementationeuropéenne

Ce produit n'est pas classé selon la réglementation européenne.

Phrases de

La classification et l'étiquetage ont été effectués conformément aux directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, y compris leurs modifications, et à l'usage prévu.

risque

- Applications grand public.

Utilisation du

:

produit

Classification statistique de
la CE (code tarifaire)

16. autres informations

Full text of R-Phrases with no. :
appearing in Section 2 - Europe

Text of classifications appearing in :
Section 2 - Europe

HISTORY

Date : 2011/05/20.

d'impression : 2011/05/20.

Date d'émission : No Previous Validation.

Date de la publication précédente : 1

Version :

Prepared by

Avis aux lecteurs

Au mieux de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, ni le fournisseur susmentionné ni aucune de ses filiales n'assument une quelconque responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des risques inconnus et doivent être utilisés avec précaution. Bien que certains risques soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir qu'il s'agit des seuls risques existants.